



SURVIE

JOURNAL DU COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ

Le 12 février 2026

LA NÉGOCIATION AVANT VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ

« Une STM plus humaine! »

« La santé et la sécurité; une priorité à la STM! »

Deux beaux slogans bien ficelés par les communications, mais sur le terrain, la réalité est tout autre. Depuis le début des négociations, la STM a fait un choix clair : Briser la solidarité syndicale d'abord et, peut-être, protéger les travailleuses et travailleurs par la suite.

UNE PARTIE PATRONALE INSOLENT

Les gestionnaires de l'entretien ont trop souvent été incompetents en santé et sécurité au travail. Mais là, c'en est rendu indécent. Le CSS-CSN trône dans les bas-fonds des priorités de la partie patronale. Voici des exemples de comportements déviants des surintendants qui siègent au CSS-CSN :

- Retards répétés aux rencontres de 20 à 30 minutes ;
- Assistent aux rencontres en Teams de leur maison / chalet ;
- Débutent les rencontres sur Teams durant leur déplacement... pour arriver une heure plus tard en présentiel dans la salle ;
- Représentants patronaux incapables de répondre aux questions sur LEURS propres dossiers ;
- Rapports d'inspection bâclés, improvisés, bref, indignes d'un comité de santé et sécurité de plus de 50 ans d'expérience ;
- Les alignements convenus paritairement ne sont pas honorés par la partie patronale, qui choisit unilatéralement d'y aller à l'encontre.

Un profond manque de respect envers vos droits!

UN PARITARISME À SENS UNIQUE

Le CSS-CSN avait convenu paritairement de permettre le remplacement des représentants patronaux et syndicaux absents afin de maintenir un comité de santé et de sécurité **égalitaire, fonctionnel** et surtout **efficace**.

Ce mode de fonctionnement permettait d'inclure d'autres travailleuses et travailleurs du plancher afin qu'ils saisissent le rôle du CSS-CSN et participent à la recherche de solutions dans leur milieu de travail. Cela facilitait aussi la transmission de l'information sur le plancher et la visibilité du comité.

Malgré cet alignement paritaire, la haute direction, soutenue par ses RH toujours plus inhumaines les unes que les autres, a pris la **décision unilatérale de refuser systématiquement** les libérations des membres remplaçants, **seulement** pour la partie syndicale. Le coprésident patronal du CSS-CSN et ses représentants patronaux ont reculé sur leur position pour finalement cautionner cette décision sauvage et laissent le comité de santé et de sécurité être traité avec mépris.

Pendant ce temps, les représentants patronaux du CSS-CSN se remplacent entre eux, quand ils daignent se présenter...

Voilà à quoi ressemble le « paritarisme » à la STM!!

Suite au verso

LA CERISE SUR LE SUNDAE

La STM demande maintenant aux membres du Syndicat de payer la libération des remplaçants aux CSS pour le comité de santé et sécurité (CSS-CSN).

Votre santé. Votre sécurité. Et à vos frais!

Si ce n'est pas un aveu clair que la SST est au bas de la liste des priorités, qu'est-ce que c'est?

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE : « ATTENDEZ, ON EST EN NÉGO »

Depuis plus de DEUX ANS, nous tentons d'obtenir une véritable procédure de prise en charge des risques psychosociaux ayant un impact votre santé psychologique. En fait, nous exigeons le simple respect de la loi!

Un projet pilote existait. Une table de travail était en place. Des solutions étaient possibles. Aujourd'hui, tout est sur la glace.

L'excuse de la gestion? : les négociations...

Le message envoyé aux travailleuses et travailleurs est limpide :

- Problèmes psychologiques ? **Attendez!**
- Harcèlement au travail ? **Attendez!**
- Détresse, burn-out ? **Attendez!**

La STM n'a pas le temps pour vous, elle dit « négocier » ... Alors qu'elle est en obligation d'agir face à la loi. Encore des fausses promesses de la gestion plus humaine!

VOS REPRÉSENTANTS SYNDICAUX NE VOUS LAISSENT PAS TOMBER

Heureusement, le Syndicat est présent. Le comité exécutif, en collaboration avec vos représentants en santé et sécurité (RSS), a mis sur pied un comité en prévention contre le harcèlement, fonctionnel, actif et prêt à vous soutenir. Les RSS peuvent également vous accompagner pour les enjeux liés à la santé psychologique.

De plus, une récente intervention de la CNESST démontre bien que c'est la partie syndicale qui assure votre protection. Les RSS ont fait intervenir des inspecteurs de la CNESST en portant plainte, encore une fois, sur les enjeux des agressions dans le métro. La STM n'était pas en contrôle des risques, comme la majorité du temps. Un rapport en a découlé avec des obligations strictes pour l'employeur. Nous allons suivre la gestion de près afin qu'elle mette en place les mesures imposées.

Nous sommes là! Même en pleine négociation. Parce que votre santé et votre sécurité ne sont pas négociables!

Comité en prévention contre le harcèlement
(514) 374-5013 – poste 21 (laissez un message)



Le Comité de Santé Sécurité (CSN)

Notre solidarité, notre force !

PATRICK DIAS (Coprésident)
PRB, PRY et Sanitaire des PR et Crémazie

Cellulaire : (514) 436-1190
patrick.dias@stm.info



JONATHAN LAUZON
EÉFI (sauf Infrastructures projet et ateliers)

Cellulaire : (438) 860-5686
jonathan.lauzon@stm.info



NICOLAS BOUTHILLETTE
Infrastructures Métro et Stations, vente et perception
EÉFI (Infrastructures projet et ateliers)

Cellulaire : (514) 817-8373
nicolas.bouthillette@stm.info



MATHIEU VIGNEAU
Entretien CT (RDA et EDI des CT)

Cellulaire : (514) 567-9197
alessandro.bertoldi@stm.info



KARINE RIOUX
Opérations logistiques
Entretien Sanitaire des Stations et CT

Cellulaire : (514) 617-3587
karine.rioux@stm.info



ALESSANDRO BERTOLDI
Manufacturier (Fabrication et Remise à neuf)
GRY

Cellulaire : (514) 567-9197
alessandro.bertoldi@stm.info

